



DCM_20220905_02



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 5 septembre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 15
- votants : 17

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni le 5 septembre 2022 à 20h30 à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Anne-Marie MIVELLE pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Joël ALPY à Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY à Lydie CHANEZ

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Aurore BRULPORT

Objet : Participation pour les frais scolaires de l'année 2021-2022

Le conseil municipal prend connaissance du détail des dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2021-2022, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération. Le résultat net représente une dépense totale de 93 072,83 €. 135 élèves étaient scolarisés à l'école des Barbouillons au 1^{er} janvier 2022. Le montant des frais scolaires pour l'année 2021-2022 est donc de 689,43 € par élève.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des participations aux frais scolaires des communes et syndicats ayant des élèves scolarisés à Mignovillard :

- Commune de Bief-du-Fourg (30 élèves) : 20 682,85 €
- SIVOS de la Baroche (2 élèves, Cerniébaud) : 1 378,86 €

et donne délégation à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE



Annexe à la délibération n°DCM_20220905_02

Décomptes des frais scolaires pour l'année 2021-2022

Elements	2021	2022	TOTAL	%	Total réparti	Rappel 2020-2021	Différence
Frais de chauffage (Bât mairie-école)	5 490,40 €	2 835,40 €	8 325,80 €	75%	6 244,35 €	4 298,74 €	1 945,61 €
Frais d'électricité (Bât mairie-école)	899,95 €	1 182,75 €	2 082,70 €	75%	1 562,03 €	1 248,87 €	313,16 €
Frais d'électricité (extension école)	4 248,22 €	9 554,87 €	13 803,09 €	95%	13 112,94 €	11 032,05 €	2 080,89 €
Frais d'eau	558,75 €	420,64 €	979,39 €	90%	881,45 €	465,12 €	416,33 €
Ordures ménagères		103,68 €	103,68 €	100%	103,68 €	103,68 €	0,00 €
Entretien des bâtiments	2 336,91 €	656,19 €	2 993,10 €	100%	2 993,10 €	805,15 €	2 187,95 €
Pharmacie	63,03 €		63,03 €	100%	63,03 €	0,00 €	63,03 €
Produits d'entretien	4 234,09 €		4 234,09 €	100%	4 234,09 €	1 769,44 €	2 464,65 €
Petit matériel	1 202,43 €	398,83 €	1 601,26 €	100%	1 601,26 €	755,80 €	845,46 €
Vêtements de travail			0,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transports et entrées (piscine et ski)	1 312,00 €		1 312,00 €	100%	1 312,00 €	0,00 €	1 312,00 €
Frais de nettoyage des locaux		2 116,58 €	2 116,58 €	100%	2 116,58 €	0,00 €	2 116,58 €
Téléphone et internet	668,02 €	504,00 €	1 172,02 €	100%	1 172,02 €	705,19 €	466,83 €
Frais de personnel (ATSEM et accompagnatrices)	29 800,40 €	32 354,87 €	62 155,27 €	100%	62 155,27 €	72 441,93 €	-10 286,66 €
Remboursement des frais (Région et SIVOS)	-11 481,39 €		-11 481,39 €	100%	-11 481,39 €	-10 397,46 €	-1 083,93 €
Maintenance du photocopieur	128,37 €	201,25 €	329,62 €	100%	329,62 €	242,39 €	87,23 €
Maintenance de la centrale de traitement de l'air			0,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournitures scolaires	5 118,87 €	1 553,94 €	6 672,81 €	100%	6 672,81 €	6 491,56 €	181,25 €
TOTAL GENERAL	44 580,05 €	51 883,00 €	96 463,05 €		93 072,83 €	89 962,45 €	3 110,38 €
			Nombre d'élèves au 1er janvier	135		129	
			Coût par élève		689,43 €	697,38 €	-7,95 €